

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	18 fr.
Six mois	9
Trois mois	4 50
Poste	
Un an	22 fr.
Six mois	11
Trois mois	5 50

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

Rédacteur en Chef : M. Jean DASSY

INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, —	30
Faits divers —	75

RESERVES SONT FAITES

On a le droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir, Saumur

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

Lire, à la
3^e page,

LE PETIT MARTYR DE SAUMUR

BONNE & HEUREUSE ANNÉE

Aux Abonnés et Lecteurs

de l'« Echo Saumurois »

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE

Service spécial de l'Echo Saumurois.

Paris, 31 décembre, 1 h. 1/2 soir.

Ce matin, en conseil des ministres, M. Carnot a signé un décret par lequel sont promus :

M. le général baron Berge, gouverneur de Lyon, M. Dufaure-Dubessol, commandant le 19^e corps d'armée, à la dignité de grand-croix de la Légion d'honneur ;

MM. les généraux de Cools, de la Hitte, Bousenard, de Saint-Marc, sont promus grands-officiers. HAVAS.

LES FONDS SECRETS DU PANAMA

MM. Cottu et Fontane n'ont, pour ainsi dire, été interrogés que sommairement — nous dirons presque : superficiellement.

M. Charles de Lesseps, en effet, a déclaré au juge d'instruction qu'il entendait prendre sur lui la responsabilité complète de l'affaire.

L'AFFAIRE DU PANAMA

M. Franqueville a interrogé hier uniquement les trois administrateurs du Panama, MM. Ch. de Lesseps, Fontane et Cottu. On croit que l'instruction touche à sa fin.

L'EXPLOSION DE LA PRÉFECTURE DE POLICE

MM. Athalin et Goron ont continué hier, pendant toute la journée, l'enquête sur l'attentat de mercredi.

M. Guillot, chef de la police municipale, croit qu'il s'agit d'un attentat anarchiste.

M. Goron, au contraire, n'admet pas qu'un « étranger » à la maison ait pu s'introduire à la préfecture.

M. Dresch, commissaire de police, a arrêté hier soir un nommé Aristide H..., âgé de 35 ans, rue de Lancry. H... est accusé d'être l'auteur de l'explosion.

Les Comptes de fin d'année

Au milieu de cette lamentable débâcle à laquelle nous assistons depuis un mois, aucun moment ne peut nous paraître mieux choisi pour établir la responsabilité de chacun et lui demander compte de sa conduite.

Ces comptes, nous avons le devoir de les demander sévères, à ceux qui nous gouvernent sans contrôle depuis quinze ans, et, à ceux même qui sortiront de là les mains nettes, nous avons le droit de reprocher leur incurie et leur insouciance, causes et presque complices de ce désastre.

Ce que nous exigeons, c'est que ces bohèmes, qui sont arrivés au pouvoir avec des trous dans la lune et que nous voyons aujourd'hui dans une prospérité insolente, rendent à l'épargne l'argent que, pour parler poliment, nous voulons bien dire qu'ils lui ont pris. Qu'on leur extirpe jusqu'au dernier centime, avant de les rendre au pavé, qu'ils batront à nouveau de leurs semelles éculées d'oisifs et d'ignobles, et que cet argent soit employé à soulager les infortunés qu'ils ont créés.

Voilà un des vœux que nous faisons pour le nouvel an.

En attendant, l'année qui vient va nous permettre d'épurer ce Parlement ; plus que jamais il faut que nous songions à confier nos intérêts à des hommes dévoués et laborieux. Plus de ces besogneux qui ne voient, dans leur mandat de député, que le marche-pied pour monter dans la voiture entrevue au milieu de leurs convoitises, ni de ces jouisseurs toujours avides d'honneurs, insatiables de plaisirs.

Ce que nous voudrions voir cette fois, ce

sont les travailleurs ne plus se contenter de la parole et des promesses d'un ambitieux ou d'un santeur que ses appétits peuvent mettre au premier jour à la merci d'un Cornélius Herz.

Que si nous retombions dans les mêmes errements de ces dernières années, ce serait le cas de répéter le mot fameux : Les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent.

Et pourtant on ne nous persuadera jamais que nous méritons d'être gouvernés par cette bande que la correctionnelle attend.

Puisse cette leçon, si décourageante et si triste, être la dernière et nous mettre enfin à l'abri de ces hommes qui ont pour devise : Ne rien savoir, ne rien valoir et tout avoir.

JEAN DASSY.

Lire, à la troisième page, la CHRONIQUE AGRICOLE.

INFORMATIONS

LES DOCUMENTS DU PANAMA

La Cocarde dit que des pièces importantes n'auraient pas été cotées, volontairement, mais que les prévenus en ont exigé la restitution.

Il paraît que M. Bourgeois a fait des efforts désespérés pour qu'un document établissant la dépense des trois cent mille francs pour le compte de M. Floquet, ne figure pas au procès.

Un certain nombre de députés socialistes, parmi lesquels figure M. Lafargue, ont résolu de rédiger un appel au peuple.

M. Brouardel, interviewé par un rédacteur du Figaro, a démenti le bruit relatif à l'autopsie du baron de Reinach ; il n'a jamais dit qu'il

concluerait à la mort naturelle. Il ne peut se prononcer encore, mais il croit l'hypothèse du crime invraisemblable.

COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Dans une grande réunion tenue avant-hier soir à la Maison du Peuple, à Paris, on a décidé l'organisation d'un « Comité de Salut public ».

Parmi ses membres, on voit des représentants de tous les groupes socialistes, panachés même de quelques compagnons de l'anarchie : les citoyens Guesde, collectiviste ; Albert, allemandiste ; Jourde, blanquiste ; Boicervoise, socialiste intransigeant ; Camélinat, indépendant, enfin, les anarchistes Georges et Prolo.

Le Comité de Salut public a pour mission de mener le peuple de Paris à l'assaut du Palais-Bourbon ou, plus modestement, de le réunir en foule sur la place de la Concorde.

Les discours ont été, en général, d'un ton qui n'avait rien de commun avec le doucteur.

Le citoyen Pernjean a demandé un appel à l'armée.

Le citoyen Boicervoise a réclamé la pendaison de M. Carnot.

Le citoyen Camélinat a préconisé les moyens essayés par la Commune.

Le citoyen Guesde a déclaré qu'une action révolutionnaire s'imposait.

Le citoyen Allemane a insisté pour la reconstitution des sections populaires.

C'est vers onze heures que l'on a enfin voté le principe d'un appel à l'armée et la formation d'un Comité de salut public.

Tout cela nous prépare un joli centenaire de '93.

1 Feuilleton de l'Echo Saumurois

MARTHE

Par JEANNE SANDOL

I

Elle entra dans le salon et vint donner un coup d'œil à l'arbre de Noël, placé sur une table au milieu de la pièce.

— Êtes-vous contente, Marthe ? demanda miss Musgrove, penchée sur les merveilles étalées autour de l'arbre brillamment éclairé.

— Très contente, miss, répondit-elle avec un air de profonde indifférence. M. de Flers est-il arrivé ? Savez-vous s'il est avec les messieurs ?

— Oui, ma chère Marthe, mais lorsqu'ils ont vu les salons encore vides, ces messieurs se sont réfugiés dans la bibliothèque, où il est permis de fumer.

— Oh ! fumer avant le bal ! Fi donc ! Je suis sûre que lui ne fume pas.

— Bonsoir, chère, dit en entrant une jeune femme dont la traîne, garnie de fleurs, se déployait à l'aise dans le salon où, la première, elle faisait son entrée. Comme j'arrive de bonne

heure ! Une véritable provinciale, n'est-ce pas ? dit-elle en riant. Je tenais à être la première de tes amis à te souhaiter ta fête. Tu sais quel est mon souhait ? ajouta-t-elle en clignant des yeux. Il doit être sous le charme ; car tu es adorable, ce soir, Marthe.

Et prenant les deux mains de la jeune fille, elle les écarta l'une de l'autre comme pour la mieux admirer.

Marthe était ravissante en effet. Sa robe blanche, d'une étoffe diaphane, dessinait sa taille souple et svelte, la traîne étroite et longue de sa jupe semblait faire partie de sa personne et lui donnait un caractère sésaphique. Un ange de la première manière de Raphaël, disait-on autour d'elle.

Les nattes épaisses de ses beaux cheveux noirs, sans aucun ornement de rubans ni de fleurs, s'enroulaient sur sa tête fine et ronde. Seule, une parure bizarre la couronnait comme un nimbe. C'était un collier de blancs coquillages, brillants et lisses comme des perles, bijou rapporté par un voyageur de chez quelque peuplade sauvage. Avec son goût artistique, Marthe avait su tirer un parti charmant de ce diadème étrange.

Tant qu'elle avait les yeux baissés, le type

angélique de son visage ne pouvait être contesté ; mais lorsque relevant ses longs cils, Marthe laissait jaillir la flamme de ses yeux profonds, l'idéale expression de cette tête disparaissait. Ce n'était plus un ange appartenant aux régions éthérées ; c'était une femme, une fille de la terre.

Par un contraste singulier, Marthe, la véritable brune aux cheveux noirs de jais, au teint blanc et mat, avait des yeux clairs ; leurs prunelles, aux reflets changeants, passaient du gris bleuâtre le plus doux, aux tons froids de l'acier ; ce qui donnait à son regard une expression de fierté hautaine ou de tendresse infinie.

Droite, immobile en face de la femme qui la contemplait, Marthe souriait, jouissant de son triomphe.

— Alors, Marie, tu me trouves bien ? de manda-t-elle en redressant sa taille élégante.

— Je te le répète, adorable ! mais...

— Ah ! voilà un mais qui sonne mal, il va tout gâter, et pourtant je suis curieuse de savoir ce que ce *mais* renferme de désenchantelement pour mon orgueil.

— Justement, ma chérie, c'est de ton orgueil qu'il s'agit. Tiens, si tu te voyais en ce mo-

ment, on dirait une jeune souveraine voulant tout soumettre à ses lois.

— Eh bien ! pourquoi pas ? Puisqu'ils se soumettent, répliqua Marthe avec un air vainqueur.

— Prends garde, ma chère, tu possèdes déjà deux privilèges dangereux, la beauté et la fortune. Cette double royauté est difficile à porter, surtout...

— Oui, je sais, surtout pour moi, n'est-ce pas ? Pour moi qui ne suis que la fille adoptive de ce père bien aimé, de ce père qui ne me devait rien, et qui m'a tout donné : bonheur, tendresse, éducation et fortune !... Oh ! ce don-là, je voudrais parfois l'effacer de la liste de ses bienfaits. Mon amour pour lui paraîtrait plus pur, plus désintéressé. Ne comprends-tu donc pas, Marie, que c'est justement à cause de ma situation de fille adoptive que je me dois à moi-même d'être cent fois plus fière, plus orgueilleuse, si tu veux, que si j'avais le droit de porter ce beau nom de Flavigny qui m'est seulement prêté. Ne le comprends-tu pas ? répéta Marthe avec une soudaine tristesse dans la voix.

— Je t'ai fait de la peine, dit doucement M^{me} Marie de Larey à la jeune fille. Ne par-

LA MANIFESTATION DU 10 JANVIER

Le comité central socialiste de la Maison du Peuple a chargé une commission dite des onze de convoquer les travailleurs de tous les groupes révolutionnaires de Paris pour se rendre, le mardi 10 janvier, jour de la rentrée du Parlement, devant le Palais-Bourbon.

Afin de prévenir les empêchements à cette manifestation par la force publique, il a été décidé que, préalablement, un appel serait fait à l'armée.

LES DETTES DE NOS HONORABLES

D'après un relevé qui vient d'être fait comme tous les ans, au commencement des vacances parlementaires de fin d'année, on constate que les indemnités de 260 députés ont été frappées d'opposition depuis le 1^{er} janvier 1892.

Mais nous étonnerons encore beaucoup plus si nous disons que l'un de nos ministres a ses émoluments frappés d'opposition depuis son entrée au cabinet. Du reste, il faut le dire, ce n'est pas le premier.

LES BOMBES

La préfecture de police n'a pu encore découvrir le malfaiteur qui a déposé la bombe au laboratoire municipal.

Si l'on en croit les menaces anarchistes, ce serait un signal et, sans désespérer, ils attaqueraient les différents commissariats de Paris.

Ils ont, en effet, écrit et placardé sur divers bureaux ces mots significatifs :

« Demain, nous ferons sauter la boîte. »

Dans l'incertitude où l'on se trouve, on est réduit à prendre à la lettre des menaces peut-être sans fondement, et c'est ainsi que sur tous les points l'administration doit exercer une active surveillance.

La Russie a déclaré à l'Allemagne qu'elle est disposée à attendre jusqu'au 1^{er} avril pour modifier son tarif. L'Allemagne s'est engagée à maintenir le *statu quo* jusqu'à cette époque.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 30 décembre 1892.

Les offres sur le 3 0/0 ayant continué aujourd'hui par suite de liquidations anticipées d'acheteurs trop chargés et aussi par suite d'arbitrage en faveur du 4 1/2, le 3 0/0 est descendu à 95.75 et le 4 1/2 est à 105.02.

La Rente italienne échappe aux causes qui troublent si profondément le marché; elle reste relativement très ferme à 92.52.

L'Extérieure reste offerte à 62 15/16.

L'action de la Banque de France est un peu plus faible à 3,825 fr.

Le Crédit Foncier se maintient très ferme aux environs de 4,000 fr. Les porteurs de ses titres ainsi que le constate le registre des transferts, ne se sont point émus des allégations formulées par un syndicat cosmopolite qui aura à rendre compte devant la justice de ses imputations absolument calomnieuses.

La Banque de Paris cote 645. La Société Gé-

nérale est à l'abri des entreprises de la spéculation, aussi ses cours ne sauraient varier beaucoup, elle se traite aux environs de 470 au comptant.

Le Crédit Lyonnais dont le bilan au 30 novembre indique une situation très normale est à 755 fr.

L'obligation Beyrouth-Damas-Hauran s'inscrit à 541 au comptant.

Les Parts des Soufres Romains sont bien tenues à 210. Les emplois de fonds en janvier devront procurer des cours plus élevés.

Les obligations 5 0/0 des chemins de fer Rock-Island-Péoria-Saint-Louis sont de plus en plus recherchées à 500.

Les Chemins Economiques valent 410.

Cb. HEYMAN et C^e,
10, rue du Quatre-Septembre, Paris.

Chronique Locale

ET DE LOUEST

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Observations de M. DAVY

Opticien, place de la Bilange, 35
SAUMUR.

Heures.	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		— 4°
Ce matin, à 8 h.		— 7°
Midi,	748 m/m	— 4°
Hausse	1/2 m/m	
Baisse	1/2 m/m	
Température minima de la nuit		— 9°

Rien de plus charmant que le coup d'œil gai et l'aspect animé qu'offre en ce moment notre ville. Les commerçants ont fait des prodiges et nous présentent un étalage merveilleux. On regrette de ne pas avoir sur soi la forte somme pour acheter ces jolies choses qui tentent les yeux.

A ce propos, nous nous demandons pourquoi certains de nos concitoyens s'obstinent à faire leurs achats à Paris, où ils paient presque toujours plus cher les mêmes articles.

Ceci est déjà d'une économie mal entendue, et puis, chose plus grave, cela fait autant d'argent de retiré de la ville, c'est-à-dire de leurs mains, car il est bien évident que l'argent répandu autour de soi revient toujours sous une forme ou sous une autre.

Celui que nous envoyons au loin profite au contraire aux autres et ce n'est pas le but qu'on doit se proposer. Agir ainsi, c'est comme si un paysan allait engraisser le champ de son voisin, avant d'ensemencer le sien. Faisons donc de la protection et achetons chez nous; il n'y a qu'un embarras : le choix.

JEAN DASSY.

RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

A l'occasion de la nouvelle année, M. le Sous-Prefet de Saumur a l'honneur de recevoir, le dimanche 4^{er} janvier, de dix heures à onze heures du matin.

Le Maire et les Adjointes de la ville de Saumur recevront le 1^{er} janvier à l'Hôtel de Ville, de 10 heures 1/2 à 11 heures 1/2.

AVIS AU PUBLIC

M. le Directeur des Postes et Télégraphes nous prie d'informer le public que les distributions de 11 heures et de 5 heures n'auront pas lieu pendant quelques jours.

Les conséquences

DE LA CRISE MUNICIPALE

Le déficit de 100,000 francs

Nous ne pouvons rester indifférents aux conséquences de la crise municipale ni cacher à nos lecteurs l'émotion profonde que produisent en ville certains racontars aux termes desquels il y aurait un déficit de Cent Mille francs dans le budget municipal.

Le scandale relaté dans la *Petite Loire* d'hier accroît encore cette émotion.

Voici ce que nous lisons dans ce journal :

« Quand M. Vinsonneau a été nommé maire et qu'il a eu vérifié les registres de la mairie, il a réuni son Conseil et il a dit : — C'est pas tout ça, les enfants; je viens de voir des ouvriers à qui il est dû de l'argent depuis quatre et cinq ans; il va falloir faire des économies. Là-dessus voilà celui-ci, qui est décoré, qui se met à grogner parce qu'il vend pour 42,000 fr. à la Ville et qu'il gagne les 3/4 dessus; puis trois ou quatre autres maîtres-tondeurs qui font la grimace, enfin tous ceux qui fricotent et palpent notre argent. Mais M. Vinsonneau, qui a pas froid aux yeux, leur dit qu'il va diminuer leurs bénéfices. Tu penses si ces gaillards-là voulaient le voir partir ! Aussi ont-ils profité de l'occasion offerte par l'affaire Manriceau pour se débarrasser de lui et prendre le comptoir. »

D'autre part, dans l'entourage de l'ancien maire on dit tout haut que M. Vinsonneau a dans les mains les pièces nécessaires pour faire sauter la nouvelle administration.

Du déficit de cent mille francs, il rendrait responsable l'administration précédant les élections de 1892.

Nous serions heureux d'être édifiés aussi bien sur cette grave accusation que sur les *fricotages* dont parle la *Petite Loire*.

Nous serions curieux de connaître quel est le monsieur décoré qui vend à la Ville pour 42,000 francs de marchandises et qui gagne les 3/4 dessus.

Serait-ce un conseiller municipal ?

Nous voudrions connaître les noms des trois ou quatre maîtres-tondeurs qui fricotent et palpent notre argent.

Seraient-ce des conseillers municipaux ?

On croirait vraiment que nous sommes me-

nacés d'un nouveau Panama et celui-là spécial au Saumurois !

A quand la Commission d'enquête ?

LES ÉTRENNES DU GOUVERNEMENT

A partir de demain, 1^{er} janvier 1893, la Caisse d'épargne ne paiera plus à ses déposants que 3 fr. 25 pour cent au lieu de 3 fr. 50.

Déjà, il y a deux ans, l'intérêt avait été diminué de 25 centimes.

Nous apprenons avec regret la mort de M^{me} veuve Massiet, mère de M. le général Massiet, commandant l'Ecole de cavalerie, décédée à Saumur, à Sainte-Anne de Nantilly, âgée de près de quatre-vingts ans.

Nous prions M. le général et M^{me} la générale Massiet de vouloir bien recevoir, en cette douloureuse circonstance, nos plus respectueuses condoléances.

M. le capitaine de gendarmerie Dutertre-Duport vient d'être nommé commandant de la compagnie de l'Ariège, à Foix.

L'ADJUDICATION DES IMPRIMÉS

La *Petite Loire* publie aujourd'hui une lettre d'un commerçant de Saumur réclamant la mise en adjudication des imprimés de la ville et de plusieurs administrations qui en dépendent.

Nous ne pouvons qu'appuyer une telle démarche. S'y opposer serait un acte de mauvaise gestion dont la nouvelle municipalité ne voudra pas se rendre responsable.

La probité la plus élémentaire l'exige, et nous reviendrons sur cette question, s'il le faut.

COMMENCEMENT D'INCENDIE

Hier, vers trois heures et demie, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M^{me} veuve Boudent, rue des Pâiens. Grâce aux efforts des agents Delagrée et Bougreau, secondés par MM. Prudhommeau et Jouan, officier et sous-officier de pompiers, il a pu être rapidement circonscrit.

Le feu a été mis par un poêle sitné au rez-de-chaussée dont le tuyau, traversant le plancher du premier, a enflammé une caisse à une étagère qui s'y trouvait.

Malgré une fumée intense, le sous-brigadier Delagrée a pu pénétrer dans la pièce, et, avec les seaux qu'on lui passait, se rendre maître de l'incendie.

Les dégâts peu importants sont couverts par une assurance.

BAUGÉ. — On nous écrit de Baugé :

« Le tribunal a prononcé jeudi la liquidation de la banque Siroteau.

» Le déficit accusé est de 496,000 francs.

» Les nombreux petits déposants de la ville et des environs sont atteints par cette déconfiture. » R. V. »

ions plus que de ton prochain bonheur, du droit que tu vas avoir bientôt de porter un beau nom aussi et qui sera bien à toi... Tenez, monsieur de Flers, je vous la rends, dit la jeune femme, en apercevant le fiancé de Marthe.

Louis de Flers a trente ans. Il est grand, un peu fort, ses traits sont réguliers; il a de beaux yeux, le dessin des paupières est pur et correct, mais le regard est nul ou, du moins, on n'y peut rien lire. Une froideur systématique règle ses mouvements; sa tournure, sa mise, tout l'ensemble de sa personne porte les marques extérieures de l'aristocratie à laquelle il appartient.

Parmi les admirateurs empressés de Marthe, c'est Louis de Flers dont la demande en mariage a été de préférence agréée. Depuis deux mois, il est l'heureux fiancé de la fille adoptive du marquis de Flavigny. Aux amis étonnés de ce mariage, qu'ils appellent une mésalliance, car le sang des Flavigny ne coule point dans les veines de la jeune fille, et son origine passe même pas pour être très obscure, Louis de Flers répond avec un dédain suprême :

— Elle me plaît, je l'aime, et mon nom l'enoblira.

— Nul, d'ailleurs, n'a le droit de s'opposer à cette union. Son père et sa mère n'existent plus. Il est libre, indépendant.

II

Le bal est dans toute son animation. Marthe, au bras de son fiancé, se laisse emporter par le rythme entraînant de la valse.

— C'est une fée, une apparition ! dit un jeune homme en suivant la jeune fille des yeux.

Quel âge a-t-elle ? reprend-il, interpellant son voisin, bloqué, comme lui, dans l'embrasure profonde de la fenêtre.

— Comptez les bougies roses qui sont mêlées aux bougies blanches de l'arbre de Noël, et vous aurez le chiffre exact de ses années.

— Alors, si je ne me trompe, elle a dix-neuf ans, car c'est le nombre des bougies roses.

— Votre calcul est fort juste. Aujourd'hui, jour de Noël, M^{me} Marthe a dix-neuf ans. Vous voyez qu'en fêtant la naissance du Christ, on fête aussi la sienne. Regardez sur cette table, autour de l'arbre vert resplendissant de lumière, cet amoncellement de cadeaux : bijoux précieux, objets d'art; et ces brassées de fleurs rares : lilas blancs, abondants comme en plein mois de mai, roses monssenses, vio-

lettes de Parme, cyclamens odorants... On dirait que le printemps est venu déverser là le trop plein de ses richesses embaumées.

— Quel luxe autour de cette jeune fille ! Gâtée comme elle l'est, la tâche d'un mari sera bien difficile.

— Oh ! un mari trouvera une grande compensation à cet inconvénient dans la splendide fortune de cette belle héritière; car personne ne doute que le marquis de Flavigny, son père adoptif, ne lui laisse la majeure partie de ses biens.

— Comment, le marquis de Flavigny n'est pas son père ? Je l'ignorais.

— Vous m'étonnez, tout Paris sait cela.

— Vous oubliez que je viens de passer plusieurs années au Japon où les bruits de Paris n'arrivent guère; mais si vous voulez me mettre au courant de la chronique mondaine, je suis tout disposé à m'instruire.

— Si l'histoire de cette belle personne vous intéresse, je veux bien vous renseigner; mais le lieu où nous sommes est peu favorable à une assez longue causerie. Puisque nous ne dansons ni l'un ni l'autre, allons nous asseoir sous les palmiers de ce beau jardin d'hiver; il est à peu près désert ce soir, nous y serons

fort bien.

Confortablement installés au milieu de la végétation luxuriante de plantes exotiques, loin du bruit et de la foule mondaine, les deux causeurs reprirent leur conversation interrompue.

— Il y a quinze ans de cela, au retour d'un voyage en Suisse, le marquis revint à Paris, ramenant avec lui la plus jolie petite fille qu'il fût possible de voir. L'enfant avait quatre ans, et déjà elle était quelqu'un. Intelligente, à la fois aimante et passionnée, elle avait le charme qui la caractérise encore aujourd'hui.

On fit... Vous connaissez l'élasticité de ce pronom indéfini qui ne représente personne et signifie tout le monde. Et bien ! à ce moment-là, on fit bon nombre de commentaires; mais l'histoire vraie, la voici; je la tiens du marquis lui-même.

(A suivre.)

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à lundi la suite de notre feuilleton, SUZANNE D'ESTOUILLE, en cours de publication.

LES OBSÈQUES DE M^r LECOQ

Hier matin ont eu lieu les obsèques de M^r Lecoq, évêque de Nantes.

On remarquait dans l'assistance le général commandant le 41^e corps d'armée et son état-major, le préfet et le Conseil de préfecture, le maire et le Conseil municipal, les sénateurs et députés du département, les généraux de brigade et les officiers du 41^e corps, le président et les juges du tribunal civil, le procureur de la République et les substituts, le proviseur du lycée et les professeurs de l'Université, le pasteur protestant et le rabbin juif.

M^r Richard, cardinal-archevêque de Paris, était venu pour officier. M^r Gonindard, coadjuteur de l'archevêque de Rennes, a officié sur le parcours.

Les cordons du poêle étaient tenus par le préfet, le maire de Nantes, le président du tribunal civil, le général de brigade Leguern et les chanoines Dubois et Gavori.

M^r Richard a dit la messe.

M^r Gonindard a donné l'absoute.

Le corps de l'évêque défunt a été déposé dans un caveau provisoire de la cathédrale.

Les obsèques de M. de Beaumont

Les obsèques de M. le comte de Beaumont ont eu lieu, lundi, à Noyant.

Le deuil était conduit par MM. le comte Max de Beaumont, lieutenant au 14^e chasseurs; René et Christian de Beaumont, fils du défunt; le comte de Vaux, son gendre, capitaine détaché à l'état-major de Paris; le marquis des Courtils, son beau-frère, et le comte des Courtils, son neveu, lieutenant au 14^e cuirassiers.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le comte de la Bouillie, président du Syndicat agricole d'Anjou; le comte de Bernard, ancien commandant de mobiles; de Livonnière, conseiller général; de la Vingtrie, ancien commandant de mobiles.

Une foule énorme se pressait autour du cercueil, désireuse d'apporter un dernier hommage à un homme que sa charité, son affabilité, sa bonté avaient rendu populaire entre tous.

En quelques mots pleins d'une douloureuse émotion, le distingué curé de Noyant, M. l'abbé Guillet, a retracé ces qualités de M. de Beaumont. Il a rappelé aussi son rôle pendant la guerre. Bien que père de trois enfants, en 1870, M. de Beaumont n'a pas hésité à prendre du service. Parti dès la première heure, il a fait jusqu'au dernier moment son devoir avec une modestie qu'ont seuls égalée son entraînement et son courage.

Tribunal de police correctionnelle de Saumur

Audience du 30 novembre 1892

PRÉSIDENCE DE M. CHAUVEAU

L'ENFANT MARTYR

Le prévenu, qui s'avance à l'appel de son nom, porte au moins dix ans de plus que l'âge qu'il se donne. Ses vêtements défraîchis, sous lesquels il se redresse, dissimulent à peine la gêne de cet homme, qui eut jadis une brillante situation de fortune. C'est la misère en habit noir et, malgré l'indignation que soulèvent les faits qui l'amènent ici, on ne peut se défendre d'un sentiment de commisération pour ce *Struggle for life* vaincu. L'esprit et la raison altérés par le malheur, mérité ou non, cet homme ne semble jouir que d'une responsabilité limitée, c'est du moins ce qui ressort de ses réponses, qui sont celles d'un inconscient, et ce qui lui vaut une condamnation relativement indulgente.

Le prévenu déclare se nommer Henri, comte de M...; il est père de trois enfants qu'il a eus d'une femme avec laquelle il vit maritalement. C'est sur le dernier seulement, un petit garçon de neuf ans, qu'on a des sévices à lui reprocher. Il est accusé notamment d'avoir fait coucher cet enfant dans une mesure mal fermée, sur une planche que recouvrait à peine un sac rempli de copeaux, de l'avoir laissé

manquer de nourriture, de soins et de vêtements et de l'avoir battu plusieurs fois sans motifs, notamment pour avoir accepté les secours que lui offraient quelques voisins apitoyés sur le sort de ce petit malheureux.

De M... prétend n'avoir pas outrepassé son droit de correction paternelle. Quant à l'enfant, il était, selon lui, paresseux, gourmand; s'il le battait pour avoir accepté des secours, c'est qu'il ne voulait pas l'habituer à la mendicité, et s'il ne le laissait pas coucher à son domicile, c'est que l'enfant faisait souvent au lit.

M. le président, dans un langage élevé, flétrit la conduite du prévenu.

« Si vous lui aviez donné le nécessaire, dit-il, votre enfant n'aurait pas eu besoin de recourir à la charité des voisins et s'il avait trouvé les mêmes soins que vos autres enfants, il ne serait pas atteint de l'infirmité qui vous faisait l'éloigner. Votre conduite est contre nature, la loi qualifie délit les mauvais traitements contre les enfants, mais la morale les qualifie crime. »

Il paraît que, malgré sa misère, l'enfant était assez vigoureux. Tant mieux pour lui, cela prouve qu'il a la peau dure; mais les soins du voisinage doivent bien y être pour quelque chose. Il est aujourd'hui à l'hospice.

AUDITION DE TÉMOINS

Le premier témoin a vu M... frapper son fils avec la plus grande brutalité; il a vu le lit où il couchait, et comme il reprochait au père son inhumanité, celui-ci le mit à la porte. C'est alors que le témoin alla prévenir la police.

M^{me} Gaël a souvent donné du pain à l'enfant qui se plaignait toujours de la faim; elle a vu souvent le père le battre et a constaté aussi des traces de coups. Elle a vu aussi le lit où il couchait et confirme à ce sujet les dires du premier témoin.

M^{me} Ragueneau a donné à manger à l'enfant qui a été battu pour cela. Elle l'a aussi nettoyé cet été et lui a changé ses vêtements.

A ce moment on exhibe les effets qu'elle lui a retirés et qui sont dans un état de saleté repoussante. Ces effets sont reconnus par plusieurs témoins pour avoir été ainsi portés par l'enfant.

Une vive discussion s'élève entre les témoins et le prévenu qui proteste contre leurs assertions. Ceux-ci maintiennent leurs affirmations avec la plus grande énergie. Tous, et aussi bien ceux qui sont entendus dans la suite, font preuve d'une vive indignation contre l'accusé.

M. Aubin, employé d'octroi, a vu M... arracher à son fils un morceau de pain qu'on venait de lui donner et le battre.

Un autre témoin l'a vu lui donner un soufflet et un coup de pied. Il a une fois proposé à l'enfant des vêtements que celui-ci refusa de crainte d'être battu par son père.

M. le Procureur de la République requiert l'application de la loi.

L'accusé est condamné à deux mois de prison.

L'importance de cette affaire nous oblige à renvoyer au prochain numéro la suite de l'audience.

CHRONIQUE AGRICOLE

Les voleurs du Panama et l'Agriculture

Deux questions des plus graves pour l'agriculture étaient discutées la semaine dernière à la Chambre des députés et chacune d'elles a amené à la tribune un de ces hommes tarés qui hier encore étaient ministres et qui ce soir, peut-être, coucheront à Mazas, sous prévention de vol dans les affaires de Panama.

Ces deux êtres extraordinaires qui voudraient mettre aux agriculteurs les menottes dont leurs propres mains sont menacées, s'appellent: l'un, Jules Roche, récemment ministre de l'agriculture et du commerce; l'autre, Rouvier, récemment ministre des finances. Excusez du peu!

Jules Roche, pendant son ministère, avait passé avec la Suisse un traité aux termes duquel les tarifs de douane étaient sensiblement abais-

sés sur cinquante-cinq articles. C'était la ruine de l'Agriculture. Mais il fallait heureusement l'agrément de la Chambre, et Jules Roche, accusé de vol, a osé venir y soutenir son traité. Il n'a pas eu de succès d'ailleurs; lui et son traité ont été renvoyés dos à dos.

L'accusé Rouvier, député, a été, hélas! plus heureux.

Il s'agissait pour la Chambre de voter un impôt sur les marchés à terme. Or, on sait que ces marchés sont la ruine non seulement des agriculteurs, mais de tout le pays. Ce sont eux qui font la hausse et la baisse sur le blé, la viande, le café et toutes les choses nécessaires à l'alimentation. Ce sont eux qui font qu'aujourd'hui le blé est à 15 fr. 50, prix ruineux pour le cultivateur, en même temps que le pain et la viande sont à des prix ruineux pour le consommateur. Ils n'enrichissent que le spéculateur, c'est-à-dire le juif, mais ils ruinent le Français.

Rien n'était donc plus juste que l'impôt proposé.

Eh bien, Rouvier, a eu l'audace de prononcer un discours pour s'y opposer. Ce n'est pas étonnant, il fait partie des spéculateurs... véreux.

Par malheur, la Chambre a pensé comme lui; elle a refusé d'imposer les marchés à terme.

Agriculteurs, prenez garde aux corrompus! Ils vous ruinent!

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 30 décembre. — Léon Cousset, à l'Hospice.

DÉCÈS

Le 30 décembre. — Emilie Provost, conturière, 69 ans, à l'Hospice; — Marguerite-Joséphine-Angélique Henry, veuve de Louis-Bernard Massiet, sans profession, 80 ans, rue de la Gueule-du-Loup; — Maurice Nivolet, 8 ans, à l'Hôpital.

AVIS

LE DÉBALLAGE de Foulards, Cravates, Gants, Lingerie et Bonneterie qui se trouve 14, rue Saint-Jean, prévient le public que la clôture définitive de la vente a lieu dimanche soir.

ENTRE CONSEILLERS MUNICIPAUX

Les derniers incidents des séances du conseil municipal de Béziers ont eu leur dénouement en correctionnelle. Le conseiller Bédry, qui avait menacé son collègue Fournier d'un revolver, était poursuivi pour violence et port d'armes prohibées. M. Bédry, présentant sa défense, a dit que, constamment attaqué, il avait prévenu le substitut qu'il était résolu à se défendre.

Le tribunal l'a condamné à 50 francs d'amende.

A Saumur, on échange bien parfois quelques horions, mais ça ne va pas plus loin.

Etrennes 1893

Grande Epicerie Nouvelle

E. CHAUVEAU

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire

GRANDE TOMBOLA

Il est offert un billet de tombola à tout acheteur de UN franc de Confiserie ou Liqueurs

Gros lot : Une superbe Pompée mécanique

- 1^{er} lot. Un objet d'étrennes.
- 2^e — Une terrine de foies gras.
- 3^e — Une bouteille champagne.
- 4^e — Une bouteille guignolet.
- 5^e — Un énorme sucre de pomme.
- 6^e — Une boîte petit-beurre.
- 7^e — Un litre eau-de-vie de paysan.
- 8^e — Une boîte biscuits de luxe.
- 9^e — Un sac chocolats fourrés.
- 10^e — Un sac chocolats fourrés.

Aperçu de quelques prix :

1/2 kil.	1/2 kil.
Pralines et dragées... 80	Bonbons chocolat... 1 75
Fondants... 1 20 à 1 75	— surfins... 2 »
— surfins... 2 »	— extra... 2 50
— décorés... 2 50	— fourrés... 3 »
— fourrés... 3 »	Marrons glacés van... 2 40

Liqueurs fines depuis 1 fr. 50 le litre, Tirage de la Tombola, 10 Janvier.

Bibliographie

LIBRAIRIE S. MILON FILS

46, rue d'Orléans, Saumur

Manuel pratique d'Arboriculture

Par J.-B. FOCQUEREAU-LENFANT

Professeur d'arboriculture à la Société d'Horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, Membre titulaire de la Société d'Horticulture d'Angers et de la Société Pomologique de France, Membre honoraire de la Société centrale d'Horticulture de Rennes.

Un volume in-18, orné de gravures intercalées dans le texte. — PRIX : 3 fr. 50.

Ce manuel d'Arboriculture, dont la librairie Milon fils a le dépôt à Saumur, n'est que le résumé des cours que la Société d'Horticulture d'Angers a charché M. Focquereau-Lenfant de faire aux élèves jardiniers et aux amateurs désirant s'instruire dans l'art de cultiver les arbres fruitiers.

La culture des arbres à fruits a pris depuis vingt ans, dans notre région, une grande extension; elle est, à l'heure actuelle, une des branches les plus productives du jardinage, grâce à l'exportation des fruits sur tous les grands marchés de France et d'Europe.

Mais combien de personnes, parmi celles qui font des plantations d'arbres fruitiers, savent donner à ces arbres les soins qu'ils réclament pour en obtenir le maximum de rendement? Très peu, assurément.

C'est dans le but de les éclairer à ce sujet et aussi pour fixer d'une manière plus précise dans l'esprit de ses élèves les leçons que M. Focquereau leur a données, qu'il a eu l'idée de publier ce livre.

OUTILS POUR AMATEURS
INDUSTRIE Fournitures pour DÉCOUPAGE
TOURS - MACHINES
Catalogue, 500 figures, contre 35 cent.
L. B. BELLE, breveté s. g. d. g.
8, r. de la Fidélité, PARIS

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelie, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.

EPICERIE CENTRALE

Articles de Noël et du Jour de l'An

CONFISERIE — MARRONS GLACÉS
BONBONS DE CHOCOLAT, FRUITS GLACÉS

ARTICLES DE LUXE

Toute personne acheteur d'objets de Noël et du Jour de l'An trouvera un choix considérable de haute nouveauté, à des prix exceptionnels de Bon Marché.

Le Directeur en Chef : JEAN DASSY.

A LOUER
PRÉSENTMENT
MAISON
Rue Verte, 4
Nouvellement restaurée,
avec Remise et Ecurie.
S'adresser à M. DUPAYS, cou-
vreur.

A LOUER
PRÉSENTMENT
UNE MAISON

Comprenant :
Au rez-de-chaussée, trois pièces,
remise, écurie, buanderie, caves;
Au premier étage, six pièces;
Au deuxième étage, trois gran-
des pièces, au-dessus vastes gre-
niers;
Jardin d'une contenance de 36
ares avec sources et bassins, bien
planté d'arbres de différentes es-
sences;
Basse-cour dans le jardin.
Vue splendide sur la Loire.
S'adres-ser à M. GIRARD, expert
à Saumur, rue Pavée, n° 4.

A LOUER en totalité ou par par-
tie, Maison et vastes
Magasins, rue Saint-Jean, n° 14.
— Réparations au gré du loca-
taire. Ancienne Distillerie.
S'adresser rue Cour-St-Jean, 5.

Corsets sur Mesure

M^{me} V^e CHATELAIS
Saumur, 48, Grande-Rue

CORSETS DE LUXE ET D'USAGE
Corsets Orthopédiques.

Etude de M^e ROUGET, notaire à
Cinq-Mars.

A VENDRE
PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 15 JANVIER 1893,
En l'étude dudit M^e Rouget,
notaire,

La Belle PROPRIÉTÉ
DU HAUT-GRUAI

Située communes de Langeais et
Avrillé, d'une contenance de 102
hectares, dont 80 hectares en bois.
Chasse magnifique.

ON DEMANDE, à SAUMUR,
Ouvrier Relieur.

S'adresser, 5, pl. du Marché-Noir.

Francis VOELCKER

Peintre-Photographe de MM. les Officiers de Cavalerie
50, Rue d'Orléans, 50, SAUMUR

Grand Diplôme d'Honneur à l'Exposition Nationale de Tours 1892
Médailles d'or, de vermeil, d'argent et de bronze aux Expositions
de Paris, Nantes, Saumur, etc.

PORTRAITS depuis 10 fr. la douzaine.

A partir du 15 décembre 1892

A L'OCCASION DES ÉTRENNES

Il sera offert à titre gracieux un

Splendide Portrait Album

A tout acheteur d'une douzaine de cartes glacées de 20 fr.

Exposition permanente, 50, rue d'Orléans, 50

On opère tous les jours et par tous les temps.

Pianos, Musique, Instruments

Maison G. FISCHER, fondée à Saumur en 1846

PILLET-BERSOULLÉ

Successeur, Élève de Pleyel, Wolff et C^e

SAUMUR 1891, GRAND PRIX, MÉDAILLE D'OR

Fournisseur AUTORISÉ de l'École de Cavalerie

ACCORDS. RÉPARATIONS. ÉCHANGES ET LOCATIONS

Pianos, Harmoniums, Violons, Violoncelles neufs et d'occasion

INSTRUMENTS EN CUIVRE ET EN BOIS ET ACCESSOIRES DE MUSIQUE
de toutes sortes

La maison GARANTIT toutes les réparations dont
elle se charge.

700 Partitions et choix considérable de Morceaux à l'abonnement

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie
Pour Cadeaux (Fêtes et Etrences)

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

GRAND CAFÉ DE L'UNION

G. MOREAU, rue de la Comédie, 17, Saumur.

Par suite de réparations et agrandissement de sa maison, M. MOREAU,
propriétaire du CAFÉ DE L'UNION, a l'honneur de prévenir le
le public qu'à partir du 4^e janvier prochain, il adjoindra à son
établissement

UNE PENSION BOURGEOISE

des plus confortables et à des prix très modérés.

Hôtel Restaurant des TROIS ANGRES

A. LIGNAIS

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12,
SAUMUR

Table d'hôte très confortable, à 2 fr. 25 et 2 fr. 50. — Excellents
vins rouges et blancs.

Salles, Salons et Cabinets particuliers.

Déjeuners et Diners à la carte et à prix fixe, depuis 4 fr. 50 et 2 fr.

Pension depuis 60 fr.

Service individuel ou en groupe à toute heure

Dinners en ville sur commande. — Banquets et Noces. — Prix modérés.

N.-B. — Tripes à la mode de Caen, le Samedi
et le Dimanche.

Grande Épicerie Parisienne

IMBERT FILS

33, Rue d'Orléans, au coin de la rue Dacier.

RAYON SPÉCIAL DE

CONFISERIE FINE

Fruits glacés

BONBONS

DE

CHOCOLAT

DEVINCK



PATÉS

DE FOIE GRAS

Et de GIBIERS truffés

Vins Mousseux depuis
1 franc

Bordeaux — Bourgogne

Cognacs, Rhums et Liqueurs

Toutes les grandes marques

A des prix très modérés.

Marrons glacés, vanillés, 1/2 k. 2,50

Fantaisies pour Etrences

Coffrets, Bonbonnières, Laques, Porcelaines, Vannerie.

Fantaisies pour Noël

Jésus, Crèches, Bûches, Sabots, Bibelots pour arbres.

Saumur, imprimerie PAUL GODET.

Magasins de la Glaneuse

GRANDE LIQUIDATION

Pour cause de Changement de Domicile

Les MAGASINS DE LA GLANEUSE informent leur clientèle que l'Extension que prennent leurs affaires ne leur permettant plus de rester dans
la rue Saint Jean où ils ne peuvent s'agrandir, ont décidé leur transfert, le **premier février prochain**, rue d'Orléans, n° 18 et 20,
dans l'immense local occupé autrefois par MM. NEXME FRÈRES.

Avant de prendre possession de ce Hall splendide unique à Saumur, et afin de n'avoir à leur entrée dans cette nouvelle installation que
des articles de toute dernière création, LES MAGASINS DE LA GLANEUSE ont décidé, à partir du **Samedi 3 Décembre**, la liquidation de
presque toutes les Marchandises existant dans les locaux de la rue Saint-Jean.

Cette liquidation, qui ne pourra durer que deux mois à peine, est certainement appelée à un très grand succès: d'abord par le **Stock**
considérable des marchandises à écouler et les prix vraiment fabuleux de bon marché auxquels elles seront vendues.

Les très **Grands rabais** porteront surtout sur les marchandises d'Hiver, c'est-à-dire utiles, telles que :

Fourrures, Manchons, Boas, etc. Velours peluchés, Soeries noires et couleurs, Écossais, Bonneterie.
Jupons, Pélerines, Foulards, Cravates, Mantilles de Grenade, Taies d'oreillers, etc., etc. Objets pour Etrences :
Bambous montés, Écrans, Tables, Chevalets, Eventails, etc., etc....

Des affiches, apposées sur les Marchandises des étalages intérieurs et extérieurs, prouveront que vraiment nous faisons des sacrifices sans
précédents pour l'écoulement dans un bref délai de la plus grande partie de notre **Stock**.

ARTICLES SPÉCIAUX POUR OEUVRES DE BIENFAISANCE

MAGASINS de la GLANEUSE.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur. 1893

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.